

Faciliter vos déplacements sur le réseau Rubis

Pour les personnes de 10 ans à moins de 65 ans

Le CCAS peut vous aider à payer votre titre de transport Rubis, qui sera chargé sur votre carte OÙRA, en vous délivrant un chèque transport suivant votre situation.

• Qui peut en bénéficier ?

Les personnes habitant Bourg-en-Bresse, et dont les ressources du foyer correspondent à un barème (voir niveau indicatif de ressources au verso).

• Quel titre de transport Rubis est concerné ?

Le CCAS étudiera, selon votre situation et vos ressources, l'abonnement le plus adapté à vos déplacements :

- Abonnement annuel solidaire
- Abonnement mensuel solidaire
- Abonnement annuel illimité moins de 18 ans valable du 01/09 au 31/08
- Forfait solidaire 1 heure – 10 voyages
- Abonnement scolaire Rubis Junior limité à un aller/retour par jour scolaire

Les personnes ayant des ressources correspondant au plafond 2 ouvrent droit uniquement à l'abonnement mensuel ou au forfait solidaire 1 heure vendu par 10, si elles travaillent ou sont en formation ou inscrites à Pôle Emploi.

• Quel sera le montant de votre participation et celle du CCAS ?

Titre de transport Rubis	Votre participation		La participation du CCAS	
	Plafond 1	Plafond 2	Plafond 1	Plafond 2
Annuel solidaire	14 € *		149 €	
Annuel Illimité moins de 18 ans	13 € *		108 €	
Mensuel solidaire	1,60 € par coupon mensuel *	2,10 € par coupon mensuel *	14,70 € par coupon mensuel	14,20 € par coupon mensuel
Forfait solidaire 1 heure - 10 voyages	0,60 € par forfait de 10 voyages *	1,10 € par forfait de 10 voyages *	4,90 € par forfait de 10 voyages	4,40 € par forfait de 10 voyages
Abonnement scolaire limité à un aller/retour par jour scolaire	5 € (sans frais supplémentaires de carte)		15 €	

* plus les frais d'établissement de la carte OÙRA (valable 5 ans) qui s'élèvent à 5 €

• Quelles sont les démarches à effectuer ?

Vous devez vous présenter au CCAS avec l'ensemble des documents justifiant de votre situation.

Si une aide vous est accordée, le CCAS vous remettra un chèque transport du montant de sa participation, à utiliser auprès de l'agence Grand Bourg Mobilités 2 rue du 19 mars 1962 à Bourg-en-Bresse .

Renseignements et inscription

Pour obtenir la liste des documents à fournir et constituer un dossier, vous pouvez vous présenter du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h sauf le mardi matin au :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
 Maison Sociale - 2 bis rue Charles Jarrin - 01000 BOURG-EN-BRESSE
 Tél : 04 74 45 35 35 – Fax : 04 74 22 84 49
ccas@bourgenbresse.fr

NIVEAU INDICATIF DE RESSOURCES au 01/04/2019*

COMPOSITION DU FOYER	PLAFOND 1	PLAFOND 2
	ressources maximales	(avec vérification des ressources tous les 3 mois) ressources comprises entre
Personne seule	712 €	712 € et 911 €
Adulte + 1 enfant	992 €	992 € et 1 191 €
Adulte + 2 enfants	1 160 €	1 160 € et 1 359 €
Adulte + 3 enfants	1 383 €	1 383 € et 1 582 €
Adulte + 4 enfants	1 607 €	1 607 € et 1 806 €
Adulte + 5 enfants	1 831 €	1 831 € et 2 030 €
Enfant suppl.	224 €	224 €
Couple sans enfant	992 €	992 € et 1 191 €
Couple + 1 enfant	1 160 €	1 160 € et 1 359 €
Couple + 2 enfants	1 327 €	1 327 € et 1 526 €
Couple + 3 enfants	1 551 €	1 551 € et 1 750 €
Couple + 4 enfants	1 775 €	1 775 € et 1 974 €
Couple + 5 enfants	1 999 €	1 999 € et 2 198 €
Enfant suppl.	224 €	224 €

* L'évaluation des ressources est effectuée selon un mode de calcul interne au CCAS.